



Signature du nouveau schéma départemental des services aux familles 2019– 2024

Vendredi 13 septembre 2019

DOSSIER DE PRESSE

Aujourd'hui, le préfet, le président du Conseil départemental, le président de la CAF, la présidente de la MSA, le président de l'UDAF, le directeur académique des services départementaux de l'Education Nationale et le président de l'association des maires des Landes signent le nouveau schéma départemental des services aux familles 2019 à 2024. Les partenaires ont en effet souhaité effectuer une signature pour 5 ans afin de permettre un travail de fond et de terrain dans la durée. Le premier schéma couvrait seulement la période 2016 à 2018.

Ce document, élaboré avec les différents partenaires, permet de coordonner les dispositifs et les acteurs pour améliorer la qualité, la complémentarité et la cohérence des politiques familiales mises en œuvre dans les Landes.

Le schéma départemental des services aux familles (SDSF) vise le double objectif de

- développer des services aux familles (solutions d'accueil pour les jeunes enfants et dispositifs de soutien à la parentalité, médiation familiale, espaces de rencontre...);
- réduire les inégalités territoriales souvent marquées dans l'accès à ces services.

Outre ce double objectif, l'intérêt premier de ce schéma est le travail multi-partenarial. Cette démarche partenariale a permis d'établir un diagnostic territorial partagé, de déterminer les grandes orientations pluriannuelles et un plan d'actions, préciser les moyens et les leviers mobilisés par chaque acteur, ainsi que d'établir les modalités de suivi et d'évaluation.

Il prend également en compte les orientations et les objectifs de la convention d'objectifs et de gestion 2018 – 2022 signée entre l'État et la branche famille ainsi que ceux de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

Dispositif favorisant l'investissement social, le SDSF est un des éléments constitutifs important du protocole départemental de prévention coordonné par le Conseil départemental.

Le schéma a pour vocation d'être décliné dans chaque communauté de communes. Il constitue une aide à la décision pour les collectivités locales qui peuvent s'appuyer sur son diagnostic territorial et sont invitées à s'inscrire dans son plan d'action.

Quatre comités techniques partenariaux sont chargés de mettre en œuvre les fiches actions de chacune des quatre thématiques du schéma que sont

- l'accueil de la petite enfance,
- la politique jeunesse,
- le soutien aux parents
- l'animation de la vie sociale.

Les enjeux du nouveau schéma départemental 2019-2024

- poursuivre le développement des services aux familles,
- réduire les écarts d'offre de service entre les communautés de communes, territoires pertinents pour organiser les services aux familles,
- mettre en œuvre des actions répondant aux priorités apparues lors du diagnostic local : rééquilibrage entre l'offre collective et l'offre individuelle en matière d'accueil de la petite enfance, mixité sociale à améliorer, inclusion à renforcer, mise en réseau des acteurs à créer ou développer selon les dispositifs, information des familles sur les dispositifs existants, notamment par le déploiement du site monenfant.fr., développement de la culture de l'animation de la vie sociale dans les Landes.
- décliner le schéma départemental des services aux familles dans les conventions territoriales globales signées avec les communautés de communes,

- s'inscrire dans les grandes orientations :
 - ✓ de la convention d'objectifs et de gestion (COG) signé entre l'Etat et la CNAF :
 - ◆ 30 000 places de crèches supplémentaires financées par la Prestation de Service Unique,
 - ◆ accueil renforcé des enfants porteurs de handicap,
 - ◆ encourager la prise d'autonomie des jeunes,
 - ◆ mise en œuvre de la stratégie nationale de soutien à la parentalité dénommée « dessine- moi un parent ».
 - ✓ de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.
 - ◆ socialisation précoce des enfants des familles à bas revenus pour une meilleure égalité des chances,
 - ◆ plan national de formation des professionnels de la petite enfance,
 - ◆ développement de services dans les quartiers politique de la ville, notamment création de centres sociaux.

Les principaux objectifs du nouveau SDSF40

Pour la petite enfance (0-3 ans) :

Il s'agit de proposer aux familles dans chaque communauté de communes d'ici à 2024 au plus tard

- 70 solutions d'accueil formel (crèche, micro crèche, maison d'assistantes maternelles ou assistante maternelle) pour 100 enfants de 0 à 3 ans, soit 318 places supplémentaires,
- 15 places en crèches pour 100 enfants de 0 à 3 ans, soit la création de 322 places de crèches collectives sur l'ensemble du département.

Parmi ces 322 places, en créer 130 au moins financées par la prestation de service unique, de façon à favoriser la mixité sociale en lien avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.

L'objectif est de favoriser

- la mixité sociale en majorant les aides lorsque des enfants des familles à bas revenus sont accueillis
- l'inclusion des enfants porteurs de handicap en majorant les aides au fonctionnement pour l'accueil d'enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Pour l'enfance et la jeunesse (3 –11ans) et la jeunesse (12-18 ans) :

- maintenir des projets éducatifs de territoire (PEdT) comme pilier de la qualité éducative d'un territoire, aujourd'hui 77 PEdT ont été signés concernant 294 communes landaises dont 236 avec école(s),
- faire émerger des projets globaux de territoire (regroupement PEdT et CTG),
- créer un espace jeune dans toutes les communes de plus de 5000 habitants,
- agréer un animateur « promeneurs du Net » dans chaque communauté de communes,
- rénover cinq centres de loisirs sans hébergement,
- atteindre un taux d'accueil de 10% de la population des 3 -11 ans dans les accueils de loisir dans toutes les communautés de communes,

- favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap et/ou de précarité dans les accueils collectifs de mineurs (poursuite des travaux de la cellule départementale handicap),
- donner l'opportunité à tous les jeunes de vivre un engagement citoyen (service civique, réseau information jeunesse, juniors association, aide au BAFA, Landes imagination, mobilité européenne...).

Pour le soutien à la parentalité

- organiser chaque année un évènement fédérateur départemental autour du soutien à la parentalité (le mois des familles landaises),
- créer un comité territorial parentalité dans chaque communauté de communes d'ici 2024.

Pour l'animation de la vie sociale

- création de trois espaces de vie sociales d'ici 2024,
- création de quatre centres sociaux d'ici 2024.

Les acquis du précédent SDSF 2016-2018 : un investissement conséquent pour les services aux familles dans le département

- une offre d'accueil en petite enfance supérieure à la moyenne nationale : 67 solutions d'accueil pour 100 enfants de 0-3 ans contre 58 au niveau national,
- 1452 places d'accueil collectifs en crèche, dont 1280 financées par la prestation de service unique et 172 financées par le complément de mode de garde de la prestation d'accueil du jeune enfant,
- 2198 assistantes maternelles agréées,
- 24 maisons d'assistantes maternelles,
- 146 accueils de loisirs extra scolaires et 374 accueils de loisirs périscolaires agréés,
- 40 espaces jeunes (accueils collectifs de pré ados ou adolescents)
- 14 structures information jeunesse (BIJ et PIJ)
- 101 porteurs de projets au titre du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP40),
- 21 lieux d'accueils enfants parents,
- 22 contrats locaux d'accompagnement scolaire,
- 19 espaces de vie sociales (EVS) et 2 centres sociaux agréés.